Canadian Home Care Association | Association canadienne de soins et services à domicile

Working together to strengthen integrated community-based care
Travailler ensemble pour améliorer les soins communautaires intégrés
320 Bay Street, Suite 101, Toronto, ON, M5H 4A6
www.cdnhomecare.ca

Budget 2026 et Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 : l'ACSSD salue les engagements visant à renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire et appelle à poursuivre les efforts

Le 9 novembre 2026 – Toronto (Ontario) – L'Association canadienne de soins et services à domicile (ACSSD) accueille favorablement les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le Budget 2026 et le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 pour renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire, soutenir les personnes proches aidantes et relever les défis liés à la main-d'œuvre. Ces annonces représentent des progrès importants pour permettre aux Canadiens d'accéder aux soins dont ils ont besoin, à domicile et dans leur communauté.

Le Budget 2026 confirme la prolongation d'un an, annoncée précédemment, du financement fédéral bilatéral de 1,2 milliard de dollars destiné aux soins à domicile et en milieu communautaire, à la santé mentale et aux services de traitement des dépendances, jusqu'au 31 mars 2028. **L'ACSSD demande depuis longtemps que le financement fédéral des soins à domicile et en milieu communautaire soit prolongé au-delà de 2027-2028 et indexé à l'inflation et au vieillissement de la population.** Bien que cette prolongation d'un an apporte une stabilité importante à court terme, des investissements soutenus sont nécessaires pour répondre à la demande croissante. L'ACSSD continue de préconiser une augmentation de la part des dépenses provinciales et territoriales en santé consacrée aux soins à domicile et en milieu communautaire, qui passerait d'environ 5 à 6 % actuellement à 10 %, afin de renforcer les services et d'améliorer l'efficacité du système de santé.

L'ACSSD accueille également favorablement la proposition du gouvernement de rendre **le crédit canadien pour aidant naturel entièrement remboursable**. L'ACSSD est fière d'avoir appuyé les efforts de revendication de longue date de son partenaire, le Centre canadien d'excellence pour les aidants (CCEA), notamment en demandant que ce crédit devienne remboursable dans son mémoire pré-budgétaire fédéral de 2026. Les Canadiens souhaitent vieillir chez eux, dans leur communauté, mais les coûts associés à ce choix demeurent hors de portée pour beaucoup. La modification du crédit canadien pour aidant naturel contribuera à aider les personnes proches aidantes et les bénéficiaires de soins à accéder au soutien dont ils ont besoin à domicile.

Bien que l'augmentation du soutien financier aux personnes proches aidantes constitue une avancée importante, elle doit s'accompagner de services de soins à domicile et en milieu communautaire solides, accessibles et adéquatement financés. Les personnes proches aidantes et les professionnels qui dispensent des soins sont indispensables à un système solide de soins à domicile et en milieu communautaire. Leurs contributions, bien que distinctes, sont étroitement liées et essentielles à la santé et au bien-être des Canadiens. L'ACSSD continue de préconiser une approche intégrée qui reconnaît et soutient les personnes proches aidantes tout en améliorant l'accès aux soins à domicile, aux services de répit et aux services communautaires.

L'ACSSD accueille favorablement les mesures prévues dans **le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029** visant à permettre à un maximum de 100 000 travailleurs déjà présents au Canada, ainsi qu'aux

membres de leur famille, d'obtenir la résidence permanente en 2027. L'élargissement des possibilités de désignation par les provinces constitue également une mesure encourageante pour répondre aux besoins régionaux en main-d'œuvre.

L'ACSSD exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à accorder la priorité aux travailleurs des soins à domicile et en milieu communautaire dans le cadre de ces possibilités d'accès à la résidence permanente, particulièrement à ceux dont le permis de travail arrive bientôt à échéance et à ceux qui attendent une décision concernant leur demande présentée dans le cadre des Programmes pilotes d'immigration des aides de soins à domicile. Environ **7 millions de visites de soins à domicile pourraient être compromises d'ici 2029, ce qui pourrait toucher plus de 30 000 personnes**, si aucune mesure n'est prise pour maintenir en poste ces travailleurs essentiels.

L'ACSSD accueille également favorablement les réformes proposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires, tout en soulignant la nécessité de lever les obstacles de longue date à l'immigration auxquels fait face le secteur. **L'ACSSD continue de demander que les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et les aides-soignants soient reconnus dans la catégorie FEER 3, quel que soit leur milieu de travail, soit en harmonisant la CNP 44101 avec la CNP 33102, soit en créant une classification FEER 3 distincte**. Cette mesure contribuerait à garantir aux travailleurs des soins à domicile un accès équitable aux voies d'accès à la résidence permanente par l'intermédiaire d'Entrée express.

« Ces engagements représentent des progrès importants concernant les priorités que l'ACSSD défend depuis longtemps », a déclaré **Fiona Deller, directrice générale de l'ACSSD**. « Il reste toutefois du travail à accomplir. Pour soutenir les personnes proches aidantes, il faut un système solide de soins à domicile et en milieu communautaire, et pour assurer la pérennité de ce système, il faut une main-d'œuvre stable et soutenue. Des investissements à long terme et des politiques d'immigration qui reconnaissent la contribution essentielle des travailleurs des soins à domicile et en milieu communautaire sont indispensables pour que les Canadiens puissent continuer de recevoir les soins dont ils ont besoin chez eux. »

Les soins à domicile et en milieu communautaire sont essentiels à la viabilité du système de santé canadien. L'ACSSD exhorte les gouvernements à donner suite à ces engagements en assurant un financement durable, en renforçant le soutien aux personnes proches aidantes et en adoptant des politiques d'immigration qui répondent aux besoins immédiats et à long terme du secteur en matière de main-d'œuvre. L'ACSSD demeure déterminée à collaborer avec les gouvernements et les partenaires du secteur pour faire progresser ces priorités et préserver l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire.

À propos de l'Association canadienne de soins et services à domicile

L'Association canadienne de soins et services à domicile (ACSSD) est un organisme national sans but lucratif, fondé sur l'adhésion de membres, qui se consacre à l'avancement des soins à domicile et dans la communauté intégrés et centrés sur la personne. Ses membres comprennent des organisations

publiques et privées qui financent, gèrent et fournissent des services et des produits de soins à domicile et dans la communauté. Grâce à la collaboration et au partage des connaissances, l'ACSSD contribue à orienter et à façonner les politiques et les pratiques qui favorisent un système de santé intégré, accessible, responsable et durable.

Site Web de l'ACSSD | LinkedIn | Facebook

Contact médias :
Krystell Fernandes
Responsable des communications et médias sociaux
kfernandes@cdnhomecare.ca